

Vous venez de présenter un chèque en paiement chez un commerçant Utilisateur du Service Vérifiance-FNCI de la Banque de France, vous désirez avoir des informations sur ce service.

☞ **Qu'est-ce que Vérifiance ?**

Vérifiance est le service d'accès au Fichier National des Chèques Irréguliers de la Banque de France (FNCI) auquel votre commerçant est abonné. Il lui permet de se protéger contre les chèques impayés.

Le FNCI est alimenté par les banques et par le Centre National d'Appels des Chèques Perdus ou Volés (CNACPV).

☞ **Quelles sont les informations à la disposition du commerçant qui consulte le FNCI ?**

☐ Une information sous forme de code couleur qui lui permet de vérifier la régularité de votre chèque :

VERT : chèque ou compte non recensé dans le FNCI.

ROUGE : chèque ou compte recensé dans le FNCI (compte clos, comptes d'interdit de chèques, opposition pour perte ou vol, faux chèque).

ORANGE : existence d'une alerte sur le compte à la suite d'un vol ou d'une perte de chéquier, les numéros de formules de chèques concernés ne sont pas précisés.

BLANC : lecture du chèque impossible.

☐ Une information concernant le nombre de chèques tirés sur votre compte pour lesquels une consultation du FNCI a été effectuée au cours des derniers jours. Cette information alerte le commerçant sur le risque d'utilisation frauduleuse de votre chéquier et l'incite à procéder à des vérifications complémentaires. Le commerçant peut vous donner le détail de cette information dite "Information Multi-Chèques".

☞ **Comment en savoir davantage ?**

Vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant dans le FNCI, un document vous sera remis par votre commerçant (Droit d'accès).

Vous trouverez de plus amples informations sur le site du service Vérifiance www.verifiance-fnci.fr.

Vous pouvez contacter par téléphone du lundi au vendredi :

- la Banque de France au **0811 901 801** (Service 0,05€/min + prix appel)

- Vérifiance au **01 44 76 90 90**